



# Rapport

## Commission d'examen des vœux

### le 7 mai 2020

#### **Etaient présents :**

Sylvain Peyratout : Directeur du Centre de Formation

Silvia Valentim : Directrice des Etudes EJE

David Mouriaux : Cadre pédagogique responsable de dispositif (site de Maubeuge)

Carole Verburght : Assistante de Direction, en remplacement de Cécile Goeminne, Assistante du Service Sélection

#### **1. Données principales de la procédure d'admission**

Du fait de la situation inédite créée par la pandémie de coronavirus, la population étant en confinement, la sélection s'est faite sur étude du dossier du candidat.

La commission d'examen des vœux s'est déroulée en visioconférence **le 7 mai 2020 de 14h00 à 18h00** et concerne l'entrée en formation des Educateurs de Jeunes Enfants en Septembre 2020 pour Lille et Maubeuge. Elle a pour objet d'arrêter la liste globale des admis, tout statut confondu, la liste d'attente et de vérifier les effets de seuil de ces listes.

Au 6 avril 2020 :

- 544 personnes ont confirmé leurs vœux, en Formation Initiale, seuls 367 ont payé le processus d'admission et y ont donc participé,
- 94 personnes se sont inscrites pour la formation par la voie de l'apprentissage (attention parmi ces 94 candidats, 56 se sont positionnées sur la Formation Initiale et l'apprentissage),
- 35 personnes se sont inscrites en tant que demandeurs d'emploi,
- 8 personnes se sont inscrites en tant que salariées ou en reconversion

Pour rappel, le Centre Régional de Formation des Professionnels de l'Enfance doit respecter un quota d'étudiants Educateurs de Jeunes Enfants, décidé par le Conseil Régional Hauts-de-France. Pour septembre 2020, pourront être accueillis :

- 85 étudiants en Formation Initiale
- 15 étudiants apprentis
- 5 demandeurs d'emploi
- 5 candidats salariés.

Les résultats sont publiés sur Parcoursup dès le 19 mai 2020 et envoyés par mail à tous les candidats, ils doivent confirmer leur inscription avant le 17 juillet 2020. A partir de cette date, les candidats des listes principales n'ayant pas confirmé leur vœu seront supprimés de la liste principale, permettant aux personnes sur liste complémentaire de pouvoir accéder à la formation. Ils auront jusqu'au 27 août 2020 pour ~~répondre~~ confirmer leur choix.

## 2. Rappel des objectifs de la formation et ses attendus

L'ambition pédagogique de l'équipe du CRFPE est d'accompagner les étudiants dans la construction du positionnement professionnel dans la recherche des attitudes et des actions les plus efficaces pour accompagner le développement harmonieux de chaque enfant.

Cette ambition se traduit en finalités :

- Acquérir les capacités et compétences pour exercer la profession d'éducateur de jeune enfant.
- Elaborer, structurer un parcours de formation visant la définition et l'appropriation d'une identité professionnelle de travailleur social éducateur.trice de jeunes enfants
- Analyser la réalité sociale, la pratique professionnelle et sa propre pratique. C'est en s'appuyant et en comprenant l'intérêt de cette démarche de questionnement que les étudiants pourront s'inscrire dans une perspective d'évolution de leur pratique professionnelle.

Pour ce faire, nous proposons donc aux étudiants d'acquérir des compétences professionnelles structurées comme suit :

- Des connaissances disciplinaires : psychologie, psychosociologie, psychopédagogie, sociologie de l'enfance, de la famille et des organisations, santé, droit civil, politiques sociales...
- Des capacités en méthodologies professionnelles : maîtrise de la méthodologie de projet (projet institutionnel, projet éducatif, projet personnalisé) - capacité à connaître et comprendre le comportement, les attentes, les besoins du jeune enfant - capacités à mettre en œuvre des activités adaptées - capacités à élaborer, organiser, animer des actions de soutien à la parentalité...
- Des compétences relationnelles et de communication : prendre en compte la spécificité de la relation à l'enfant (notion de médiation éducative) - savoir communiquer, être en relation, avec les parents - savoir se positionner comme acteur (« expert » petite enfance) auprès des institutions politiques, sociales...

### 3. Modalités d'examen des vœux retenues par la commission

#### Sélection des étudiants en formation initiale :

- Meilleure note : 31.5 / Note la plus faible : 4.5 / Moyenne : 18.13
- Les 85 places du quota sont pourvues par des candidats qui ont entre 31.5 points et 24 points
- La commission a décidé d'une liste complémentaire de 82 places pour ceux qui avaient entre 23.5 points et 19 points
- En deçà de 19 points, soit 199 stagiaires, les candidats ne sont pas classés, ce qui équivaut à un refus de leur candidature

#### Sélection Apprentissage :

- Meilleure note : 31 / Note la plus faible : 11.5 / Moyenne : 16.22
- Les 15 places du quota sont pourvues par des candidats qui ont entre 31 points et 23 points
- La commission a décidé une liste complémentaire de 13 places pour ceux qui avaient entre 22.5 points et 19 points
- En deçà de 19 points, soit 66 stagiaires, les candidats ne sont pas classés, ce qui équivaut à un refus de leur candidature
- Enfin, 11 candidats placés en liste principale Formation Initiale le sont également sur la liste principale Apprentissage et 21 candidats placés soit en liste principale soit en liste complémentaire Formation Initiale le sont également sur la liste principale ou complémentaire apprentissage

#### Sélection demandeurs d'emploi :

- Meilleure note : 33 / Note la plus faible : 5.5 / Moyenne : 23.38
- Les 5 places du quota sont pourvues par des candidats qui ont entre 33 points et 30 points
- La commission a décidé une liste complémentaire de 9 places pour ceux qui avaient entre 30 points et 27 points
- En deçà de 27 points, soit 21 stagiaires, les candidats n'ont pas été classés, ce qui équivaut à un refus de leur candidature

#### Sélection salariés ou en reconversion :

- Meilleure note : 31 / Note la plus faible : 6 / Moyenne : 22.94
- Les 5 places du quota sont pourvues par des personnes qui ont entre 33 points et 22 points
- La commission a décidé une liste complémentaire de 2 places pour ceux qui avaient entre 19.5 points et 16.5 points
- En deçà de 16.5 points, soit 1 stagiaire, les candidats ne sont pas classés, ce qui équivaut à un refus de leur candidature

Pour établir ces classements, la commission a pris en compte, en priorité les notes égales ou supérieures au seuil décidé par statut (cf. ci-dessus), puis, pour les ex-aequo, les candidats ont été départagés en fonction de la note obtenue aux critères suivants par ordre décroissant de préférence :

- Critère 4 : capacités à présenter ses motivations
- Critère 1 : aptitudes à suivre la formation

- Critère 2 : capacités à exercer le métier d'EJE
- Critère 3 : parcours préprofessionnel ou professionnel
- Critère 6 : compétences à l'écrit et soin apporté à la rédaction des différentes rubriques
- Critère 5 : cohérence d'ensemble.

Si, malgré ce classement par critère, des candidats étaient encore ex-aequo, la commission a pris la décision de les classer par ordre alphabétique.

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

La commission a donc acté :

- une liste principale de 110 candidats, tout statut confondu,
- une liste d'attente de 106 candidats, tout statut confondu.

#### **4. Conseils ou recommandations formulés aux candidats pour améliorer leur prise en compte des attendus et objectifs de la formation**

Les candidats non admis, pourront contacter le jury pour obtenir des explications sur la note obtenue.

La commission d'examen des vœux s'est terminée à 18h00.

Sylvain Peyratout,

Directeur